

Actu'RAM

N°3

Septembre
2021

Le mot de l'animatrice

La période de la rentrée est synonyme de nouveauté (nouveau comptable, nouvelle classe, nouvel enseignant ou collègue, nouveau contrat, ...) et le RAM n'y échappe pas !

Tout d'abord depuis le 1^{er} septembre, le RAM devient le RPE (Relais Petite Enfance) : mais si le nom a changé, les missions sont toujours les mêmes : renseigner et aider dans les démarches administratives relatives à l'accueil du jeune enfant.

Ensuite autre nouveauté au relais : les activités à destination des enfants de moins de 6 ans vont (enfin) débiter. Ainsi une fois par mois à partir d'octobre et sur inscription, je vous propose de venir entre 9h et 11h15 participer à ces activités (activité d'éveil, matriciné fine, découverte de livres, ...). Et pour commencer, je vous invite à me retrouver à SINCENY au PEJ (dates à l'intérieur du livret).

Alors n'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements (principe de fonctionnement, inscription, ...) et restons prudents car la COVID est toujours présente !

En attendant de se voir, je vous laisse découvrir le nouveau numéro de l'Actu'RAM avec sa fiche sur la mensualisation et ses diverses informations sur les activités, les formations et les conseils lecture.

A très vite !

MEMO MEMO MEMO

Tarif minimum horaire : 2,88€ brut soit 2,25€

Indemnité d'entretien due par jour et variant en fonction de la durée d'accueil à partir de 7h42

Moins de 7h42 : 2,65€

Pour 9h : 3,11€

La mensualisation

La mensualisation est **obligatoire** depuis la convention collective de juillet 2004 dès lors que l'accueil de l'enfant n'est plus considéré comme occasionnel.

Le principe de la mensualisation est de lisser le salaire et ainsi de le répartir de manière identique chaque mois.

Ce système a pour avantage d'assurer une régularité : pour les parents, régularité dans le budget consacré à la garde de leur enfant ; et pour les assistants maternels, régularité dans les revenus perçus.

Pour la déterminer, il sera pris en considération le nombre d'heures à la semaine inscrit dans le contrat ainsi que le nombre de semaine d'accueil de l'enfant sur une année.

Pour un enfant périscolaire, il sera même possible de distinguer les périodes d'école de celles des vacances et ainsi limiter le recours aux heures complémentaires et/ou supplémentaires.

- Mensualisation en **année complète** : il n'y a que 5 semaines de congés qui sont prises en même temps par les parents et l'assistant maternel

$$\text{Tarif horaire} \times \text{nombre d'heures à la semaine} \times \frac{52 \text{ semaines}}{12 \text{ mois}}$$

- Mensualisation en **années incomplètes** : soit les parents ont plus de 5 semaines de congés soit la prise de congés

$$\text{Tarif horaire} \times \text{nombre d'heures à la semaine} \times \frac{\text{semaines d'accueil programmées}}{12 \text{ mois}}$$

- Mensualisation **pour un périscolaire** :

$$\text{Période d'école} : \text{Tarif horaire} \times \text{nombre d'heures à la semaine} \times \frac{36 \text{ semaines}}{12 \text{ mois}}$$

$$\text{Période de vacances} : \text{Tarif horaire} \times \text{nombre d'heures à la semaine} \times \frac{52 - 36 \text{ semaines}}{12 \text{ mois}}$$

$$\text{Salaire du mois} = \text{mensualisation ECOLE} + \text{VACANCES}$$

Ce salaire de base pourra être **minoré** en cas d'absence du salarié (maladie, congés sans solde ou pour convenance personnelle) ou en cas d'absence de l'enfant justifié par certificat médical et dans la limite des dispositions conventionnelles.

Mais il pourra également être **majoré** (avec des heures complémentaires et/ou supplémentaires, le travail un jour de repos hebdomadaire, ou la présence de difficultés particulières de l'enfant).



Des animations pour les petits et les grands !

Le relais a pour mission d'être un lieu d'animation pour les professionnels de l'accueil individuel, les parents et les enfants. Mais depuis son ouverture en 2020, je n'ai pas pu vous proposer des animations à cause du COVID.

Si aujourd'hui cette crise sanitaire n'est toujours pas terminée, les conditions s'améliorent et je vais donc pouvoir ouvrir un site d'animation à SINCENY au P8le Enfance Jeunesse (là où se trouve mon bureau, la cantine ou encore l'accueil périscolaire). Bien sûr cette animation se fera dans le respect des règles sanitaires avec port du masque et limitation du nombre de personnes. Par conséquent, il convient de s'inscrire pour assister à l'animation.

Je n'oublie pas pour autant de vous proposer une **fiche d'activité**, activité simple et facile à réaliser chez vous en vous guidant étape après étape (sans trop de matériel spécifique, simple, rapide et avec quelques astuces).

« Bouteille sensorielle »

Le planning

SINCENY

(P8le Enfance Jeunesse, au stade, 12 rue Achille Chemin)

De 9h à 11h15

Mardi 12 Octobre



Activité d'Halloween



Mardi 9 Novembre



Champignons



Mardi 7 Décembre



Activité de Noël



Mardi 18 Janvier



Mini reine et mini roi



Le RAM, partenaire de votre formation

Le RAM de Sincery collabore avec les RAM de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère pour mettre en place des formations pouvant vous intéresser.

Dans les mois à venir, les RAM vous proposent les formations suivantes :

- Prévention des risques liés à l'activité physique (gestes et postures)
- Gestion du stress et relaxation
- Sauveteur secouriste du travail
- Sauveteur secouriste du travail - recyclage
- Accompagnement de l'enfant dans les actes essentiels
- Apprentissage de la langue des signes française
- Permis de conduire

Si vous êtes intéressé, veuillez contacter votre relais !

Places
limitées

Le coin livres

Il est important de lire des histoires dès le plus jeune âge, cela contribue à développer le langage ainsi que l'imaginaire. Je vous propose donc quelques livres pouvant avoir un rapport avec la période de l'année ou le thème abordé dans le journal.



« Promenade dans les prés » de Emili HAYASHI

« Patapon - Bravo petit monstre » de Hilli KUSHNIR



« Le livre qui dort » de Cédric RAMADIER